

## Lettre de Robert Schuman à Jacques Camille Paris (Paris, 28 novembre 1949)

**Légende:** Par lettre du 28 novembre 1949, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, annonce au Secrétaire général du Conseil de l'Europe que le gouvernement de la République française est prêt à appliquer l'Accord spécial relatif au siège à partir de cette date.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Special agreement relating to the seat of the Council of Europe, 00120.

**Copyright:** (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_robert\\_schuman\\_a\\_jacques\\_camille\\_paris\\_paris\\_28\\_novembre\\_1949-fr-150eeb5a-4120-4817-a635-5b9610736b81.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_robert_schuman_a_jacques_camille_paris_paris_28_novembre_1949-fr-150eeb5a-4120-4817-a635-5b9610736b81.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/09/2012

## Lettre de Robert Schuman à Jacques Camille Paris (Paris, 28 novembre 1949)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 28 Novembre 1949

Monsieur le Secrétaire Général,

Aux termes des dispositions de son article 11, l'Accord Spécial relatif au siège du Conseil de l'Europe, signé à Paris le 2 septembre 1949, doit entrer en vigueur à la suite d'un échange de notes entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le représentant du Gouvernement de la République Française.

J'ai l'honneur de vous faire savoir, en application de ces dispositions, que le gouvernement de la République Française m'a autorisé à vous faire connaître qu'il était prêt à appliquer le dit Accord Spécial à dater de ce jour, 28 novembre 1949.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

[signature]

Monsieur le Secrétaire Général  
du Conseil de l'Europe  
STRASBOURG